

**L'équipe FO** du restaurant McDonald's de l'Isle-Adam se bat actuellement pour améliorer la rémunération du travail du dimanche. **P. 8**



**LES ROUTIERS FORTEMENT MOBILISÉS POUR LE RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL** **P. 4**

**ALLEMAGNE : LES AUGMENTATIONS DE SALAIRES BOOSTENT LA CROISSANCE** **P. 5**

**FO HEBDO**  
N° 3202

Du 25 au 31 mai 2016

Plus d'infos sur [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Trois mois de mobilisation n'entament pas la détermination

**ÉVÉNEMENT** P. 2-4

## RENDEZ-VOUS

Le 26 mai partout en France, en vue du 14 juin à Paris pour une manifestation nationale.

## 17 ET 19 MAI

Les grèves dans les raffineries, chez les cheminots et les routiers ont amplifié la mobilisation.

## INITIATIVE

Une votation citoyenne sera organisée au sein des entreprises et des administrations.



**Raffinerie de Feyzin (Rhône).**

Le 20 mai, les salariés de ce site de Total ont voté l'arrêt complet des installations.

© DR



© F. BLANC

## Rien n'est jamais définitif, y compris le 49-3!

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

La mobilisation contre la loi Travail se maintient à un niveau élevé avec des manifestations et des grèves dans différents secteurs. Le gouvernement, de son côté, reste droit dans ses bottes,

notamment sur sa volonté d'inverser la hiérarchie des normes, ce qui constitue une rupture sociale, économique et républicaine au regard de l'égalité de droits. On a même entendu le Premier

ministre expliquer que les syndicats dans ces secteurs (FO et CGT) racontaient n'importe quoi puisque, selon lui, une négociation d'entreprise ne pourrait pas remettre en cause un accord de branche.

Visiblement le Premier ministre n'a pas lu le projet car ce qu'il décrit c'est la situation actuelle, celle que remet en cause le projet de loi! À la condition qu'il en reste

aux dispositions actuelles respectant la hiérarchie des normes! D'ailleurs, sur la question des heures supplémentaires, le gouvernement a fini par donner raison aux routiers. Il faut donc maintenir la pression afin que les pouvoirs publics comprennent que nous ne lâcherons pas, que ce n'est pas un petit prurit syndical, mais une vraie détermination

**Suite page 3** ///

**Une sélection de photos des manifestations et rassemblements en régions le 19 mai 2016.**

Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).



La Roche-sur-Yon (Vendée).



Marseille (Bouches-du-Rhône).



Toulon (Var).



Le Mans (Sarthe).



Fort-de-France (Martinique).

# Le nouveau souffle des mobilisations contre la loi Travail

Le recours au 49-3 aurait-il offert un second souffle au mouvement de protestation contre la loi Travail ? C'est ce que laissent supposer les chiffres en hausse de la participation aux manifestations des 17 et 19 mai.

**Q**ue ce soient les décomptes des syndicats (220 000 le 17 mai et 400 000 le 19 mai) ou ceux des autorités (68 000 le 17 mai et 128 000 le 19 mai), tout le monde semble d'accord : les manifestants sont de plus en plus nombreux. D'autant que ces deux mobilisations ont été amplifiées par des blocages et des arrêts de travail, notamment chez les cheminots, les routiers et dans le secteur aérien.

Le matin du 17 mai, François Hollande déclarait qu'il ne céderait pas sur la loi Travail. « *Le président serait bien inspiré de tenir compte de ce qui se passe dans*

*la rue* », lui rétorquait l'après-midi Melinda, une enseignante qui bat le pavé parisien pour la sixième fois en moins de trois mois.

## Partout en France

Le 19 mai, les autorités ont décompté 172 défilés et 73 barrages routiers. Au Havre, des barrages dans le centre-ville et dans la zone portuaire ont perturbé l'activité de la raffinerie et du dépôt de carburant. À Caen, 3 000 manifestants ont bloqué le périphérique. À Saint-Nazaire, la manifestation a « ac-

*cordé l'asile* » aux Nantais, interdits de défilé par le préfet de Loire-Atlantique. À Reims, les voies du TGV ont été investies. Tandis qu'à Perpignan et à Limoges les bretelles d'autoroute ont été bloquées.

Canon à eau de rigueur à Lyon où, malgré le temps pluvieux, 7 000 personnes ont marché de la Manufacture des tabacs

à la place Bellecour.

Côté Sud, le défilé marseillais a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes. Deux fois plus que mardi 17 mai.

## Le gouvernement doit bouger

« *Le gouvernement peut décider de ne plus rester droit dans ses bottes et d'ouvrir la discussion* », déclare Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, pour qui le 49-3 n'est pas un passage obligé. « *L'exécutif pourrait trouver une majorité, ce qui serait mieux du point de vue démocratique.* »

Jeudi 19 mai, la commission exécutive confédérale de Force Ouvrière s'est prononcée à l'unanimité pour l'organisation d'une manifestation nationale en juin à Paris. Elle appelle également ses structures à soutenir ce jour-là les assemblées générales, les grèves et les arrêts de travail.

**172**  
défilés dans toute la France et 73 barrages routiers. C'est le décompte qu'a fait le ministère de l'Intérieur pour la mobilisation du 19 mai.

L'intersyndicale, réunie quelques heures plus tard, a transmis le calendrier de la suite des événements : 26 mai, prochaine journée de manifestations dans toute la France. Et 14 juin : journée de grève interprofessionnelle avec manifestation nationale à Paris. « *Cela veut dire que les manifestants viendront de tous les départements pour défilier à Paris* », précise Jean-Claude Mailly. Au moment où le débat démarrera au Sénat. ■

NADIA DJABALI

## ZOOM

Dans la chimie aussi

**L'entrée dans la danse du secteur de la chimie ouvre une nouvelle séquence de la mobilisation contre la loi Travail. Depuis le 16 mai, il faut désormais compter avec de forts pourcentages de grévistes dans les raffineries de pétrole. Forte mobilisation également les 17 et 19 mai dans des grosses entreprises comme Arkema et des bastions de la plasturgie et du caoutchouc. Lundi 23 mai, quatre raffineries Total (sur cinq) étaient à l'arrêt : Donges (44), Normandie (76), Feyzin (69), Grandpuits (77). Et la raffinerie de La Mede (13) n'était pas loin de s'arrêter. Le mouvement touche également Exxon en Seine-Maritime et Petroineos dans les Bouches-du-Rhône. « *On ne va rien lâcher*, prévient Hervé Quillet, secrétaire général FO de la fédération de la Chimie. *Jusqu'au retrait de la loi Travail.* »**

## Loi Travail : rien n'est encore joué malgré l'adoption, forcée, en première lecture

Le parcours parlementaire du projet de loi Travail est loin d'être bouclé. Adopté en force le 12 mai en première lecture à l'Assemblée nationale par la procédure du 49-3, il arrive au Sénat. Il sera débattu dans l'hémicycle du 13 au 24 juin. Les sénateurs n'ayant pas le pouvoir de renverser le gouvernement, le 49-3 n'y est pas applicable. Le texte devrait être largement amendé.

La commission des Affaires sociales a démarré ses auditions le 17 mai. Les secrétaires confédéraux Didier Porte (secteur juridique) et Marie-Alice Medeuf-Andrieu (conventions collectives) ont été entendus le 18 mai. Cette dernière a demandé le retrait d'un projet de loi qui « *donne les moyens de contourner les syndicats et d'imposer par la force une réduction des droits des salariés* ».

Le texte, examiné en procédure accélérée, n'est débattu qu'une fois devant chaque chambre. Si la version adoptée par le Sénat diffère de celle issue de l'Assemblée nationale, une commission mixte paritaire (sept sénateurs et sept députés) tentera de trouver un texte de compromis. En cas d'échec, le projet de loi passera à nouveau devant l'Assemblée nationale, qui a le dernier mot. Là encore, le gouvernement pourra imposer son diktat via le 49-3.

### Le texte peut encore être modifié

À chacune de ces étapes le texte peut être modifié. Pour maintenir la pression, les sept organisations qui exigent le retrait de la loi Travail appellent à la mobilisation. Elles mettent aussi en place une grande votation

des salariés et devaient interpellier solennellement François Hollande.

L'inversion de la hiérarchie des normes, au cœur du projet de loi, est la ligne rouge qui en fait la philosophie contestée pour FO. Après avoir affirmé aux routiers que le projet de loi ne mettait pas en cause le primat de l'accord de branche – ce qui a valu au Premier ministre une interpellation de Jean-Claude Mailly lui demandant s'il l'avait bien lu –, le gouvernement a finalement dû concéder, face à la mobilisation, qu'il pourrait exonérer la branche de l'application de la suppression du principe de faveur contenue dans la loi Travail. Il vient ainsi d'en démontrer tout le danger, dénoncé depuis le début par FO! ■

CLARISSE JOSSELIN

## /// Rien n'est jamais définitif, y compris le 49-3!

à préserver et à améliorer les conditions de la négociation collective pour les générations actuelles et à venir, contre le dumping social et économique. C'est pourquoi les sept organisations dans l'action ont pris des décisions le 19 mai au soir. Tout en appelant à une 8<sup>e</sup> journée de manifestations, le 26 mai, les organisations syndicales ont décidé :

- D'organiser, à l'initiative de FO (cf. la déclaration de la Commission exécutive confédérale), une grande manifestation nationale interprofessionnelle à Paris le 14 juin 2016.

Il est important de s'y préparer, cela va booster la mobilisation. Alors, le 14 juin à Paris, venons nombreux, « *à pied, à cheval ou en voiture* »!

- De mettre en place une votation citoyenne sur les lieux du travail pour recueillir des signatures contre ce projet de loi.

Rien n'est jamais définitif, y compris le 49-3!

Il nous appartient de faire entendre raison au gouvernement.

Nous sommes, nous, le syndicalisme réformiste. D'autres revendiquent cette étiquette. Mais comme le disait un syndicaliste italien, il ne faut pas confondre réformisme et transformisme. Je compte sur tous les militant(e)s. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
@jcmailly sur Twitter

## En bref

**SOLIDARITÉ****L'UGTT (Tunisie) apporte son soutien contre la loi El Khomri**

Dans une lettre du 19 mai adressée au secrétaire général de FO, l'UGTT (Union générale tunisienne du travail) exprime « sa solidarité indéfectible » avec la mobilisation contre la loi Travail. Elle écrit : « Vos mobilisations [...] constituent le phare pour toute la jeunesse du monde, aujourd'hui victime des politiques néolibérales et réactionnaires [...] Vous pouvez compter sur le poids et la force de l'UGTT. »

**POLICE****Le syndicat FO interdit de rassemblement le 18 mai**

Unité-SGP-Police FO entendait participer le 18 mai avec Alliance à une journée d'action intitulée « Halte à la haine anti-flic ». Si le syndicat FO a participé à des mobilisations en régions, à Paris la préfecture de police l'a interdit de rassemblement place de la République. C'est une tentative de nous « bâillonner », réagissait Unité-SGP-Police FO, évoquant la « crainte » de certains de voir FO « réclamer plus pour les gradés et les gardiens ». Pour le syndicat en effet, cette nouvelle mobilisation (après celle du 7 avril, à l'appel de FO) devait réaffirmer la revendication majeure, soit une « véritable revalorisation de la feuille de paye, seule véritable reconnaissance des sacrifices consentis » par les policiers. FO regrette ainsi que la hausse de rémunération prévue pour les policiers soit « seulement de 7 euros par mois en 2017 ».

## Les routiers fortement mobilisés pour bloquer la loi Travail

**ACTIONS** La grève des salariés du transport routier de marchandises, reconductible, à l'appel de FO Transports, puis de la CGT et Sud, a débuté le 16 mai à 22h. FO a appelé ses troupes à suspendre les actions le vendredi 20 mai à midi.

**D**e Dunkerque au Havre, en passant par Fos-sur-Mer, la grève des chauffeurs routiers a impacté les zones industrielles et les ports. Mais les grévistes ont pris soin de bloquer le transport de marchandises, pas les usagers.

Ils contestent particulièrement les conséquences que la loi Travail aurait sur la rémunération des heures supplémentaires, pour eux partie intégrante de leur rémunération au vu de la faiblesse du taux horaire.

### Prochain rendez-vous pendant l'Euro de foot

Le projet de loi El Khomri, soulignent les routiers FO, place l'accord d'entreprise au-dessus de la convention de branche, qui ne s'appliquerait plus « qu'à défaut ». N'en déplaise au Premier



Après l'arrêt de leur grève (16 au 20 mai 2016), les chauffeurs routiers FO restent mobilisés contre la loi Travail.

ministre qui s'en est défendu pendant leur grève, cette inversion de la hiérarchie des normes est bel et bien inscrite noir sur blanc dans le projet de loi.

FO a appelé ses structures à « suspendre » les actions le 20 mai à midi, insistant : « Suspendre ne veut en aucun cas dire "arrêt des grèves et manifestations contre la

loi Travail ». » S'inscrivant dans l'appel à une manifestation nationale avec grève début juin, FO Transports et logistique a indiqué que son congrès (du 25 au 27 mai) prendra « toutes les décisions utiles et nécessaires aux modalités d'action pendant l'Euro de foot 2016 ». ■

EVELYNE SALAMERO

## Les cheminots toujours sur le pied de guerre

**D**es assemblées générales de cheminots devaient se tenir à partir du 20 mai pour décider de la suite à donner au mouvement. Pour la Fédération FO des Cheminots, l'heure est à la grève reconductible en continu.

En mars dernier, le gouvernement, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence et en application de la réforme ferroviaire votée en 2014, a présenté une nouvelle réglementation du travail minimum (décret socle) pour toutes les entreprises du secteur.

### Pour le retrait de la loi Travail aussi

Les cheminots exigent que la réglementation minimum soit au moins au niveau de la réglementation actuellement en vigueur à la SNCF (RH0077). À l'inverse, le décret socle présenté par le gouvernement abaisse les droits de l'ensemble des cheminots. Il réduit, par exemple, les temps de repos des conducteurs, ce qui peut avoir des conséquences sur la sécurité des voyageurs.

De plus, l'organisation patronale refuse que la convention collective nationale en cours de négociation améliore le décret socle. Il s'agit de la même logique, dénoncent les cheminots FO ainsi que Sud-Rail et la CGT, que celle du projet de loi Travail, dont, en prime, de nombreuses dispositions s'appliqueraient aux cheminots, ceux-ci, y compris les 150 000 de la SNCF sous statut, étant sous contrat de droit privé. ■

E. S.



Manifestation en Allemagne, le 11 mai 2016, pour l'obtention d'une hausse de 5% des salaires dans la métallurgie et le BTP.

## Allemagne : les salaires augmentent, la croissance aussi

**NÉGOCIATIONS** Cinq jours après la signature d'un accord dans la métallurgie, c'est au tour du syndicat allemand du BTP d'avoir obtenu une augmentation d'environ 5% sur deux ans.

Le syndicat IG BAU a obtenu, le 18 mai, 4,6% de hausse des salaires sur 22 mois pour les salariés du BTP à l'ouest du pays (ex-RFA) et 5,3% à l'Est. Le 13 mai, le syndicat IG Metall avait décroché 4,8% sur 21 mois pour les 3,8 millions de métallos allemands. Après une prime mensuelle de 150 euros avec effet rétroactif d'avril à juin 2016, ils auront +2,8% à compter du 1<sup>er</sup> juillet et +2% au 1<sup>er</sup> avril 2017.

À l'origine, le syndicat IG Metall revendiquait 5% d'augmentation sur un an, mais le patronat refusait d'aller au-delà de 2,1% sur deux ans.

Plusieurs débrayages d'avertissement ont pesé sur la négociation entamée en mars dernier.

### Aménagements possibles pour les entreprises en difficulté

L'accord prévoit toutefois que les entreprises en difficulté

puissent obtenir des aménagements à négocier à l'échelon régional, comme l'annulation de la prime de 150 euros et le report de un à trois mois de la seconde augmentation.

Cela étant dit, cette augmentation est nettement supérieure à l'inflation (-0,1% sur un an en avril).

Conséquence de la crise mondiale, depuis plusieurs années déjà l'Allemagne n'exporte plus assez pour que son commerce extérieur suffise à alimenter la croissance de son économie.

Pourtant, celle-ci vient d'enregistrer sa plus forte progression depuis deux ans : +0,7% au premier trimestre 2016. L'explication réside essentiellement dans la progression de la demande intérieure, nourrie par la consommation des ménages et les investissements, explique l'office des statistiques Destatis. ▀

EVELYNE SALAMERO

## Brésil : le nouveau gouvernement annonce la couleur, ce sera l'austérité

**DESTITUTION** Moins de 24 heures après avoir écarté du pouvoir la présidente Dilma Rousseff, accusée d'avoir maquillé les comptes publics, le nouveau gouvernement a commencé à préparer des « mesures difficiles ».

« La priorité est désormais de maîtriser la dépense publique », a déclaré le

13 mai le nouveau ministre de l'Économie Henrique Mereilles. La veille, les sénateurs brésiliens avaient voté l'ouverture d'une procédure de destitution contre la présidente Dilma Rousseff (Parti des travailleurs, élue en 2010 et réélue en 2014), accusée d'avoir maquillé les comptes publics afin de minimiser l'ampleur du déficit public. Tous ses prédécesseurs ont eu recours à cette pratique sans jamais avoir été inquiétés, a-t-elle fait valoir, en vain.

Le ministre de l'Économie a annoncé qu'il prendrait des « mesures difficiles », comme la réforme du système des retraites et celle du droit du travail. Toutefois, relève l'agence de notation financière Moody's, la « capacité » de Michel Temer, le nouveau président, « à faire approuver des mesures d'austérité est loin d'être claire ».

« Le coup d'État a été conçu par les forces conservatrices »

La principale organisation syndicale du pays, la CUT (Confédération unique des travailleurs) a d'ores et déjà refusé de participer à une rencontre sur la réforme des retraites convoquée par le président dès le 18 mai, expliquant qu'elle « ne reconnaît pas des putschistes comme gouvernants ».

La confédération syndicale explique que « le coup d'État a été conçu par les forces conservatrices, renforcé par les médias oligopolistiques et financé par les entrepreneurs nationaux qui veulent retirer ses droits à la classe ouvrière, ainsi que par les multinationales intéressées par la privatisation de nos entreprises publiques et nos ressources naturelles ». ▀

E. S.

Retrouvez sur le site des informations complémentaires sur la situation brésilienne.

### FOCUS

Une vaste farce pour porter un coup à la démocratie  
**Sept des nouveaux vingt-quatre ministres font l'objet d'enquêtes judiciaires pour corruption autour du groupe public Petrobras. Le remplaçant de Dilma Rousseff, Michel Temer, est lui-même cité. La CSI (Confédération syndicale internationale) a condamné « une manœuvre politique visant à saper les énormes progrès réalisés durant les années qui ont suivi la première élection de Lula, prédécesseur de Dilma Rousseff ». Il s'agit du « coup le plus infâme contre la démocratie brésilienne depuis qu'elle a été reconquise par le peuple après la dictature militaire », indique la CUT.**



**Entrée en Bourse de Facebook** (18 mai 2012). Selon l'analyse de Philippe Askenazy, l'exploitation de milliards de données personnelles, par Facebook, Google ou encore Apple, constitue une des situations de rente récentes qui génèrent un nouveau capitalisme de rentiers.



## « Tous rentiers! », le livre qui tombe à pic

**PARUTION** Récemment sorti en librairie, le dernier ouvrage de l'économiste Philippe Askenazy colle à l'actualité. Il éclaire en effet les débats autour de la place du travail dans la société et de la prétendue disparition progressive du salariat.

**P**ar un curieux hasard de calendrier, le dernier opuscule de Philippe Askenazy, directeur de recherche au CNRS, professeur à l'École normale supérieure et l'un des animateurs du collectif des Économistes atterrés, surgit au moment où des milliers de personnes battent le pavé contre la loi El Khomri.

En premier lieu, l'auteur se démarque d'un certain discours qui vise à se focaliser sur les super-riches – le fameux 1 % –, déplaçant ainsi « la contestation du capitalisme vers les riches et

leur apparent égoïsme ». Philippe Askenazy préfère en effet analyser les causes plutôt que les conséquences : la répartition des richesses avant que l'impôt et les politiques publiques ne viennent jouer leur rôle n'a rien de naturel. Elle est au contraire le produit de véritables rentes, c'est-à-dire de mécanismes par lesquels des sociétés commerciales, des États, voire

des individus ont accaparé des avantages jusqu'à se retrouver dans une situation de quasi-monopole qui leur permet d'influer sur les décisions politiques.

**LE TRAVAIL EST PLUS MENACÉ DE FRAGMENTATION QUE DE DISPARITION.**

### EXTRAIT

Quand la protection des salariés devient une rigidité...

« Dans l'espoir de gagner en crédibilité et paraître moderne, [la social-démocratie] succombe à nouveau au pragmatisme [...]. Elle accepte une course au désarmement du travail. Elle cède même sur le champ sémantique : la protection des salariés devient une rigidité et les cotisations sociales sont qualifiées de charges. Ces reculs aggravent d'autant plus son incapacité à peser sur l'ordre social. » (p. 213)

« Tous rentiers! » Philippe Askenazy, éditions Odile Jacob, 22,90 euros.

### Le propriétaire, c'est le vol?

C'est naturellement au sein du capital que se trouvent les principales situations de rente. Celles-ci peuvent être anciennes, à l'instar de la rente foncière, ou plus récentes comme celles qui découlent des brevets, voire celles qui sont en train de se constituer autour de l'exploitation de milliards de données personnelles, dont Facebook, Google ou Apple ont parfaitement saisi la valeur. Cette captation s'opère au moment où l'idéologie du « tous propriétaires », que l'auteur appelle le « propriétaire », s'est imposée dans les têtes. L'accession à la propriété immobilière est ainsi devenue l'accessible quête du Graal des temps modernes même si elle est, pour les plus modestes, souvent synonyme de surendettement et d'épée de Damoclès.

Si une toute petite quantité de travailleurs peuvent profiter de ce nouveau capitalisme de rentiers – quelques sportifs de haut niveau, pharmaciens ou avocats fiscalistes –, les ouvriers et les employés voient leur rémunération stagner, leurs conditions de travail se dégrader alors que leur productivité augmente. Pire, les emplois qu'ils occupent sont jugés « non qualifiés », alors que les compétences demandées ne cessent d'augmenter, tout comme leur niveau de qualification.

Enfin, Philippe Askenazy, après avoir démontré, chiffres à l'appui, que le travail est plus menacé de fragmentation que de disparition, s'attarde sur la nécessaire revalorisation du travail et trace quelques pistes qui, à défaut de toutes faire l'unanimité, susciteront débats et réflexions. ■

DAVID ROUSSET

## CE QUI CHANGE

➤ **Les frais d'itinérance des mobiles** ont baissé au 30 avril pour les appels émis dans ou depuis un autre pays de l'EEE, Espace économique européen (UE plus AELE). Les appels sont plafonnés à 5 centimes la minute et les SMS à 2 centimes par envoi (hors TVA).

➤ **Les nouveaux tarifs réglementés des notaires** sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016, date de la fin de la période de transition débutée le 1<sup>er</sup> mars.

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# LA FRANCE 35<sup>e</sup> SUR 37

En matière d'inégalités scolaires, la France se classe 35<sup>e</sup> sur 37 pays développés (UE et OCDE), selon la dernière enquête de l'UNICEF, le Bilan Innocenti 13, dévoilée le 14 avril 2016. Elle souligne que « *le fossé entre les performances des élèves en fonction de leur milieu social* » y est « *très important* ».

**+** SUR LE SITE  
**FORCE-  
OUVRIERE.FR**

**L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION**, en avril, augmente de 0,1% après une hausse de 0,7% en mars.

**Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.**

## CONSOMMATION

# Automobile : l'occasion fait-elle le larron ou le dindon ?

**L**es modèles neufs étant de plus en plus hors de prix, les particuliers se tournent en masse vers les véhicules d'occasion (VO). D'où une inflation de propositions de vente par petites annonces, la plupart sur Internet. En dehors de tout réel contrôle. Alors que les ventes de véhicules neufs aux particuliers n'ont toujours pas dépassé les chiffres d'avril 2010, Bercy vient d'attirer l'attention sur les dangers du marché de l'occasion automobile avec une nouvelle enquête (année 2015) sur les commerces, c'est-à-dire les concessionnaires, agents, garages, mandataires, casseurs, stations-service, sociétés de vente aux enchères et sites Internet spécialisés. Les intentions du ministère, qui s'était déjà attaqué à la fraude sur les voitures d'occasion allemandes en novembre

2014, ne semblent pas totalement désintéressées au vu de son manque à gagner.

### Bond des anomalies ou pratiques illicites

Selon cette enquête de la DGCCRF, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, qui dépend de Bercy, près de la moitié des commerces de véhicules d'occasion

**47,11%**  
C'est le pourcentage, pour 2015, d'anomalies ou pratiques illicites, contre 17% en 2014 et 20% en 2012.

sur les 1471 inspectés en France présentent des « *anomalies ou pratiques illicites* ». Très exactement 47,11 %, contre 17 % en 2014 et 20 % en 2012. Si dans 71 % des cas les fraudes constituent seulement des « *manquements mineurs aux obligations d'information contractuelle* », elles présentent un caractère « *systématique et récurrent* » dans le secteur des négociants indépendants, où ont été relevés des liens avec l'économie souterraine, jusqu'à des « *vendeurs liés au grand banditisme* ». La défiance va sans doute gagner tout le marché de l'occasion et ne manquera pas de freiner quelques particuliers dans leur quête de la bonne occase. Avec peu de chances de provoquer un grand bond en avant du marché du neuf. Nécessité faisant loi, les consommateurs seront encore plus nombreux, n'ayant toujours pas les moyens d'acheter neuf, à se tourner vers d'autres solutions. Pour le plus grand bonheur des loueurs. ➤

MICHEL POURCELOT

## ÉTAT DES LIEUX

Le marché de l'occasion plus dynamique que celui du neuf

**En 2015, le marché de l'occasion représentait en volume quasiment le triple de celui du neuf. Au vu du cumul des quatre premiers mois de 2016, il a augmenté de 2,8% par rapport à la même période l'an passé, selon l'Argus automobile. Et celui des véhicules utilitaires d'occasion (VUO) de 3,9% sur ces mêmes quatre mois.**

## Agenda

Jeudi 26 mai

### UNE NOUVELLE ÉTAPE CONTRE LA LOI TRAVAIL

Les syndicats opposés à la loi Travail appellent à une nouvelle « *journée nationale de grève, manifestations et actions* ». Cette nouvelle étape s'inscrit à la fois dans le développement d'actions de grève dans les transports et l'énergie, et en perspective de l'appel à la « *grève interprofessionnelle avec manifestation nationale à Paris le 14 juin* ».

Jeudi 26 mai

### DROITS DE L'HOMME

La Commission nationale consultative pour les droits de l'homme examine en plénière une déclaration, à la préparation de laquelle FO a pris part, à l'intention du gouvernement français en lien avec le débat qui s'ouvrira la semaine suivante à Genève, lors de la Conférence internationale du travail de l'OIT sur le respect des droits des travailleurs et les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Lundi 30 mai

### FO À L'OCDE

FO prend part à la 136<sup>e</sup> réunion plénière du TUAC (Commission syndicale à l'OCDE),

qui se tient à la veille du forum annuel de l'OCDE dont le thème est « *Économies productives, sociétés inclusives* ».

**FO À LA CIT**  
Début de la Conférence internationale du travail à Genève (CIT, jusqu'au 10 juin). Les représentants FO, Marjorie Alexandre en tant que déléguée, Yves Veyrier en tant que délégué suppléant et Lilian Torres, prendront part, en particulier, aux travaux de la Commission des normes, de celle consacrée au renforcement du rôle de l'OIT pour la justice sociale et aux travaux relatifs aux questions maritimes.

**LE JUGEMENT**

**Deux pompiers du service d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SDIS 67)**, dont le secrétaire du syndicat FO, comparaitront devant le tribunal correctionnel de Strasbourg le 6 juin. Si le président du SDIS a retiré sa plainte, les deux pompiers restent poursuivis par la justice, accusés de dégradations (pneus brûlés, occupation d'autoroute) le 10 mars, lors d'une manifestation qui visait à contester un projet de restructuration transformant 24 postes opérationnels en postes administratifs.

**L'ACCORD**

**FO a signé le 21 avril l'accord instaurant la mise en place de jours pour enfant malade dans le notariat.** La rémunération sera maintenue en cas d'absence pour hospitalisation d'un enfant, à hauteur de deux jours par an et par enfant de moins de 14 ans. Jusqu'à présent, la convention collective autorisait de trois à cinq jours d'absence pour enfant malade, mais ces derniers n'étaient pas rémunérés et devaient être pris sur les congés ou sur les RTT. Les deux dispositifs restent cumulables.

**LA GRÈVE**

**Les médecins et le personnel du centre hospitalier de Mayotte se sont mis en grève le 11 mai** à l'appel d'une intersyndicale. Le mouvement a été reconduit le 12 mai. Ils réclament un « plan Marshall » et plus de personnels. L'établissement, prévu pour 300 lits, en accueille le triple et les chambres comme les services sont saturés. Les agents, dont les conditions de travail se dégradent, craignent de commettre des erreurs médicales. Le 11 mai, 200 personnes ont manifesté à Mamoudzou, chef-lieu de l'archipel.

**SOS impôts**

Nos spécialistes sont à votre disposition jusqu'au 27 mai pour répondre à vos questions au 01 40 52 84 00 ou en écrivant à foimpot@force-ouvriere.fr. Vous pouvez également télécharger, au format PDF, notre numéro spécial impôts : [www.force-ouvriere.fr/vos-impots](http://www.force-ouvriere.fr/vos-impots)

**Stages juridiques**

Le service juridique organise, en 2016, un stage « Défenseurs syndicaux devant les prud'hommes », qui se déroulera à l'Institut du Travail de Strasbourg du 26 juin au 1<sup>er</sup> juillet. Stage réservé aux adhérents, inscription auprès de votre UD : [www.force-ouvriere.fr/Unions-departementales-FO-19](http://www.force-ouvriere.fr/Unions-departementales-FO-19)

**La « Veille juridique »**

Chaque semaine, suivez les rubriques « Textes législatifs et réglementaires », « Jurisprudences » et « Focus » de la « Veille juridique du secteur juridique FO » : [www.force-ouvriere.fr/Veille-juridique](http://www.force-ouvriere.fr/Veille-juridique)

**InfOgraphies**

L'infographie « Depuis 1992 et jusqu'en 2014 les pensions nettes des retraités ont subi une chute de pouvoir d'achat » est disponible, avec de nombreuses autres, à cette adresse : [www.force-ouvriere.fr/infographie](http://www.force-ouvriere.fr/infographie)

**FO près de chez vous**

Retrouvez la liste mise à jour des 105 implantations départementales FO réparties sur tout le territoire (métropole et DOM-TOM) sur [www.force-ouvriere.fr/Unions-departementales-FO-19](http://www.force-ouvriere.fr/Unions-departementales-FO-19)

© F. BLANC



**L'équipe FO** du restaurant McDonald's de l'Isle-Adam se bat surtout pour obtenir des avancées au niveau de l'entreprise.

## Esprit d'équipe chez McDonald's

**PORTRAIT** Les deux Nathalie, Tahar et Mathieu sont élus FO dans le restaurant McDonald's de l'Isle-Adam (Val-d'Oise). Ils se battent actuellement pour améliorer la rémunération dominicale.

**1,8 million**

**C'est le nombre de repas servis chaque jour en France par McDonald's.**

**D**ix-neuf ans, dix-huit ans, quinze ans, sept ans... Ce qui frappe, c'est l'ancienneté des élus FO dans ce restaurant intégré au groupe et employant 68 personnes. « *McDo, ce ne sont pas que des petits boulots, pour la plupart on est effectivement rentrés comme équipiers pour préparer les commandes mais on a tous évolué en interne* », précise Nathalie Drouard, 35 ans, déléguée syndicale et aujourd'hui assistante du personnel.

Mathieu Marty, 33 ans, est chargé des formations. Nathalie Sibi, 33 ans, est manager. Quant à Tahar Boudjellal, 58 ans, il est responsable de la maintenance et élu au CHSCT.

### Le travail du dimanche payé double

Nathalie Drouard a adhéré il y a sept ans à FO, majoritaire dans trois des quatre enti-

tés d'Île-de-France. « *C'est un syndicat constructif qui défend les intérêts des salariés et non ses intérêts personnels* », explique-t-elle. Nathalie Sibi évoque pour sa part « *des valeurs partagées avec les membres de l'équipe* ».

« *Au niveau local, ça se passe plutôt bien, on se bat surtout pour améliorer les choses au niveau de l'entreprise* », poursuivent les élus. S'ils ont signé le dernier accord NAO sur les salaires, ils revendiquent que le travail du dimanche soit payé double, un combat qu'ils promettent « *acharné* ». « *Une grosse partie des salariés travaillent le week-end et en horaires décalés et n'ont pas de compensation* », déplore Nathalie Drouard. ■

  
**UN SYNDICAT  
QUI DÉFEND  
LES INTÉRÊTS  
DES SALARIÉS.**

CLARISSE JOSSELIN

**FO  
HEBDO**

Hebdomadaire de la  
Confédération Générale du  
Travail Force Ouvrière, fondé  
pendant la guerre sous le titre  
*Résistance Ouvrière.*

141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéré chargé de la presse :  
Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0916 S 05818

ISSN 9065-5518 Dépôt légal mai 2016

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali,  
V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand,  
M. Pourcelot, E. Salamero.